

Tarifs

AU 4 FÉVRIER 2024

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PROFESSIONNELS

CHEFS D'ENTREPRISE, PROFESSIONS LIBÉRALES,
COMMERÇANTS, ARTISANS

SOMMAIRE

1. Votre compte au quotidien	4	4.5. Les prélèvements SEPA et SEPA B2B.....	32
1.1. JAZZ Pro.....	4	4.6. Les chèques.....	32
1.2. L'ouverture et la vie du compte.....	6	4.7. Les effets de commerce	32
1.3. Les relevés de compte.....	7	5. Vos financements professionnels	33
1.4. La tenue de compte.....	7	5.1. Le financement du cycle d'exploitation	33
1.5. Les services en Agence.....	8	5.2. Le crédit court terme	34
1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier.....	9	5.3. Les crédits d'investissement	34
2. Vos services de Banque à distance	10	5.4. Les garanties.....	35
2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO.....	10	6. Votre protection	36
2.2. Sogecash Net	11	6.1. Votre protection.....	36
2.3. Téléphone.....	14	6.2. La protection de votre affaire	37
2.4. Télétransmission	14	6.3. La protection de vos salariés.....	38
2.5. Autres services de cash management.....	15	7. Vos placements professionnels	39
3. Vos encaissements et vos règlements	16	7.1. Les comptes d'épargne	39
3.1. Les encaissements par cartes	16	7.2. L'épargne retraite et salariale.....	39
3.2. Les paiements par cartes..	20	7.3. Les opérations sur valeurs mobilières	41
3.3. Les virements occasionnels SEPA	24	8. Produits et services n'étant plus commercialisés	47
3.4. Les virements permanents SEPA.....	25	8.1. Votre compte au quotidien	47
3.5. Les prélèvements SEPA et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)..	25	8.2. Vos encaissements.....	48
3.6. Les chèques.....	26	8.3. Votre protection.....	49
3.7. Les effets de commerce : Lettres de Change et Billets à Ordre	28	8.4. Vos placements professionnels.....	50
3.8. Les espèces.....	29	9. Résoudre un litige	51
4. Vos opérations avec l'étranger	30	Société Générale à votre service	55
4.1. Les opérations de change.	30	Lexique	58
4.2. Les opérations Carte Business	30	Zones européennes	60
4.3. Les virements	31		
4.4. Commissions spécifiques.	31		


Société Générale s'engage à accompagner les chefs d'entreprise, professions libérales, commerçants, et artisans dans la réalisation de leurs projets.

Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels. Elles annulent et remplacent à compter du 4 février 2024 les précédentes conditions.


Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller de clientèle. La brochure est aussi disponible sur professionnels.sg.fr.

REPÈRE VISUEL :

Les opérations réalisées en agence signalées par le symbole  peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles (hors tarification Progéliance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique).

Le terme **mini** signifie minimum et **maxi** signifie maximum.

 : nouveau service

 Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs des-dits produits ou services. Ils ne peuvent plus être souscrits par les autres clients Professionnels.

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les mots marqués d'une étoile* sont définis dans le lexique (p. 58).

1. Votre compte au quotidien

1.1. JAZZ^{pro} la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- | | |
|--|--|
| ▪ Cotisation mensuelle | ! TVA ⁽¹⁾ 40,00 € par mois |
| - Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé | ! TVA ⁽¹⁾ 32,00 € par mois
soit 20% de réduction |

Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

- Commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois⁽²⁾ (exemple: coût sans JAZZ Pro sur une base de 12 500 €/mois de dépenses à 2‰. = 25 €/mois)
- Frais fixes de tenue de compte (coût sans JAZZ Pro: minimum 26,00 €/mois)
- Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif (coût sans JAZZ Pro: 150,00€/an ou 250,00€/an selon votre chiffre d'affaires)
- L'accès à nos services de banque à distance (Progliance Net & L'Appli SG PRO⁽³⁾) (coût sans JAZZ Pro: 23,00 €/mois)
- 6 services
 - Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
 - Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
 - Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
 - Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en euro dans les distributeurs automatiques de billets, en France et dans les pays de la zone Euro (Page 60).

inclus
dans
JAZZ^{pro}

(1) Partiellement soumis à la TVA.

(2) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.

(3) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progliance Net (tarif au 04/02/2024: 23 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progliance Net.

- Émission de 3 chèques de banque par an
- ADAP (Assurance Décès Accidentel), une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels⁽¹⁾. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel⁽²⁾.

inclus
dans
JAZZ
pro

Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

▪ Réduction sur les services

- **Carte Business**⁽³⁾
- **Monetia** : contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de TPE, la maintenance et l'assistance téléphonique⁽⁴⁾
- **Quiétis Pro** : offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (voir page 36) **-25 %**
- Service **e-Carte Bleue**
Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2024.
- **Progécarte sans Contact** : offre de location de TPE avec services associés⁽⁵⁾
Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.

▪ Réduction croisée

- Bénéficiez d'une réduction sur vos cotisations JAZZ Pro et JAZZ ou Sobrio quand vous détenez les deux offres. **-20 %**

JAZZ
pro & JAZZ
ou sobrio.

-
- (1) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80^e anniversaire. Contrat d'assurance collective en cas de décès accidentel, de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le *Code des assurances*, présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 7022493 (www.orias.fr)
 - (2) Dans la limite de 7620 euros pour l'ensemble des comptes détenus dans une même Agence Société Générale.
 - (3) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
 - (4) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monetia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.
 - (5) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique (cf. p. 17).

▪ **Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business**

- Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux conditions générales JAZZ Pro, et sur le site professionnels.sg.fr

JAZZ
pro

**DOUBLE
AVANTAGE
à la carte !**

25 % de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

+

25 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business⁽¹⁾.

ou

35 % de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business⁽²⁾.

1.2. L'ouverture et la vie du compte

▪ Ouverture d'un compte **Gratuit**

▪ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire International (RIB-BIC*/IBAN) **Gratuit**

▪ Ouverture d'un compte en capital **Gratuit**

▪ Service Bienvenue Pro (Service d'aide au changement de domiciliation bancaire) **Gratuit**

Société Générale s'occupe, pour le compte de ses clients professionnels lui ayant donné mandat, des formalités liées au changement de leurs coordonnées bancaires.

▪ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale **Gratuit**

→ En cas de changement d'Agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de domiciliation de vos virements et prélèvements.

▪ Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

▪ Clôture de compte⁽³⁾ **Gratuit**

▪ Frais de lettre pour actualisation du dossier client* 20,00 €

▪ Frais de recherche d'adresse erronée (PND⁽⁴⁾) **I TVA** 20,00 €

▪ Services Bancaires de Base* (SBB) **Gratuit**

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du *Code monétaire et financier*.

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.

(2) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

(3) Le virement de clôture de compte effectué par le conseiller est facturé lorsque le client ne procède pas par lui-même au retrait des fonds.

(4) Pli Non Distribué.

1.3. Les relevés de compte

▪ Mise à disposition du Relevé de compte électronique dans Progéliance Net, périodicité mensuelle	Gratuit
▪ Mensuels	Gratuit
▪ Par quinzaine	8,00 € par mois
▪ Hebdomadaires	8,80 € par mois
▪ Journaliers	50,00 € par mois
▪ Classés par rubrique (chèques virements,...)	16,30 € par an
▪ Relevé d'intérêts standard papier (par relevé) Le Relevé d'intérêts détaille le calcul des intérêts et commissions de tenue de compte.	18,80 €
▪ Demandes particulières Délivrance d'arrêtés de compte avec écritures reclassées dans l'ordre croissant des dates de valeurs ou tout service particulier demandé par le client.	Nous consulter
▪ Courriers conservés à l'Agence à la demande du client, par compte	15,00 € par mois

1.4. La tenue de compte

▪ Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)	
- Votre chiffre d'affaires :	
• Jusqu'à 750 000 euros	150,00 € par an
• Au-delà de 750 000 euros	250,00 € par an
JAZZ pro Exonération de la Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client pour les détenteurs de JAZZ Pro.	
▪ Frais fixes de tenue de compte ⁽¹⁾	
- Compte professionnel en euro	mini 26,00 € par mois
- Compte de syndicat de copropriétaires en euro	mini 7,00 € par mois
- Compte en devises	mini 32,00 € par mois

JAZZ pro Exonération des frais fixes de tenue de compte en euro pour les détenteurs de JAZZ Pro.

(1) Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.

■ Commission de mouvement*⁽¹⁾

Cette commission s'applique uniquement sur les comptes courant professionnels sur le montant des opérations au débit du compte

- Compte en euro ou en devises jusqu'à 2,00 ‰⁽²⁾
- avec un minimum de perception par mois 8,00 € par mois

JAZZ
pro La commission de mouvement est incluse dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 12 500 € de mouvements débiteurs mensuels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies avec le client.

■ Frais de tenue de compte inactif*⁽³⁾

(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*).

- Frais par compte⁽⁴⁾ maxi 30,00 € par an

1.5. Les services en Agence

■ Recherche de documents (par document) **I TVA**

- Relevés de compte 18,00 €
- Autres documents
 - Recherche de documents datant d'un an ou moins 18,00 €
 - Recherche de documents datant de plus d'un an 35,30 €
- Supplément par photocopie 0,70 €
- Demande de renseignements spéciaux (par compte) **I TVA** mini 190,00 €

Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

■ Location de coffre-fort **I TVA** à partir de 112,50 € par an Cette cotisation annuelle est applicable au locataire

■ Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS

Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants :

- Ciblage, assurance à la carte... **Étude personnalisée**

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.

(2) Mini 0,80 ‰.

(3) Les comptes et livrets d'épargne, et les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(4) À concurrence du solde disponible sur le compte.

1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

▪ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante, dans la limite de 6 par jour 9,90 €
 - Par opération, hors Convention de Trésorerie Courante 15,00 €
-

▪ **Frais par saisie attribution, par saisie conservatoire** **I TVA** 133,00 €

▪ Frais par saisie administrative à tiers détenteur

La saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition et la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes

10%
du montant dû
au Trésor Public
(max. 100,00 €)

▪ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé


Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert. Dans ces cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à régularisation complète de votre situation

13,80 €

2. Vos services de Banque à distance

2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO⁽¹⁾

- **Abonnement mensuel⁽²⁾(services Internet et mobile)** **I TVA 23,00 €**
 - Prestations incluses
 - Consultation des comptes professionnels et privés
 - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés⁽³⁾)
 - Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA
 - Gestion des Bons à payer d'effets de commerce
 - Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)
 - Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
 - Mise en opposition Carte Business
 - Verrouillage / déverrouillage Carte Business
 - Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business **N**
 - Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business **N**
 - Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business **N**
 - Consultation code secret Carte Business
 - Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business⁽⁴⁾
 - Kit de contestation Carte Business

 **L'abonnement aux services essentiels de Progéliance Net est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.**

- **Progéliance Net & L'Appli SG PRO⁽¹⁾ pour les SCI** **I TVA 20,00 € par mois**

Votre accès à la banque à distance (Progéliance Net et L'Appli SG PRO⁽¹⁾) avec les prestations incluses comme ci-dessus décrites (services essentiels)

 - Votre avantage frais de tenue de compte⁽⁵⁾ **Gratuit**

 **Pour les adhérents de JAZZ Pro⁽⁶⁾.** **I TVA 15,00 € par mois soit 25 % de réduction**

- **Services proposés en option**
 - Saisie virement international **Option gratuite**

- (1) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 02/04/2024 : 23 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.
- (2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».
- (3) Sous réserve de la disponibilité du service.
- (4) Selon conditions spécifiques.
- (5) Frais de tenue de compte inclus correspondant aux frais fixes mensuels de 26,00 €, aux frais pour commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, et aux frais de commission de mouvements quel que soit le montant des dépenses mensuelles.
- (6) Pour les représentants légaux adhérents de JAZZ Pro via une autre entité juridique.

- Saisie de remises de prélèvements SEPA **I TVA 7,20 € par mois**
- Saisie de remises d'effets de commerce **I TVA 7,20 € par mois**
- Téléchargement aux formats interbancaires (relevés 120, remises d'ordres 160, 320 et Iso 20022) **I TVA 7,20 € par mois**
 - Remises d'ordres de virements, effets de commerce et prélèvements SEPA
 - Transferts de relevés de comptes (au-delà de 50/mois, 0,35 € l'enregistrement)
- Suivi/signature des télétransmissions **I TVA 7,20 € par mois**
- Notification SMS/E-mail **I TVA 2,50 € par mois**
- Relevé d'intérêt électronique (par relevé) **I TVA 4,00 €**
- Notification par L'Appli SG PRO **Gratuit**

→ Les opérations réalisées en Agence signalées dans ce document par le symbole  peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement sur Internet et mobile (hors tarification Progéliance Net et options).

- **Service donnant lieu à une tarification supplémentaire à l'utilisation** 0,50 €
 - Visualisation d'une image numérisée d'un chèque ou d'un bordereau de remise (Service Relevés de chèques) (par image)

JAZZ  Ce service est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

2.2. Sogecash Net

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné.

Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir la rubrique « Vos opérations avec l'étranger » pages 30 à 32).

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
- et de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

- **Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue)** **I TVA 30,50 €**
 Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

■ Services unitaires « à la carte »

- Paielements (pour chacun des 6 services) Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires ⁽¹⁾ , de virements SEPA instantanés ⁽¹⁾ , de virement SEPA* permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce	8,00 €
- Encaissements (pour chacun des 2 services) <ul style="list-style-type: none">• Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA*• Gestion de prélèvements reçus	8,00 € Gratuit
- Relevés <ul style="list-style-type: none">• Relevé de compte, par compte⁽¹⁾• Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique)• Facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF• Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement Carte (RMFEC) au format PDF• Récapitulatif annuel des frais d'encaissement Carte (RAFEC) au format PDF• Relevé « Carte Business » au format PDF• Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle)• Opérations du jour (intraday), par compte⁽¹⁾• Relevé de chèques :<ul style="list-style-type: none">- par service- par image visualisée (chèque, bordereau de remise)• Relevé des factures cartes bancaires à payer⁽¹⁾, relevé d'effets de commerce à payer⁽¹⁾, recherche d'opérations⁽¹⁾	14,00 € Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit 4,00 € 14,00 € 8,00 € 0,50 € 4,00 €
- Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Comptes fusionnés• Comptes titres, par compte	8,00 € 4,00 €
- Monétique <ul style="list-style-type: none">• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique	14,00 €
- Téléchargement <ul style="list-style-type: none">• Relevés de comptes format tableur• Relevés de comptes format CFONB 120<ul style="list-style-type: none">- abonnement- par enregistrement• Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022<ul style="list-style-type: none">- abonnement- par séquence*• Remises de fichiers de virements SEPA instantanés au format ISO 20022<ul style="list-style-type: none">- abonnement- par séquence*	8,00 € 30,00 € 0,09 € 14,00 € 2,00 € 14,00 € 2,00 €

(*) Voir lexique p. 58.


(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

• Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	
– abonnement (par format)	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022	
– abonnement	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers d'effets de commerce au format CFONB 160	
– abonnement	14,00 €
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA*	
– abonnement	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
- Suivi autres canaux⁽¹⁾ et ordre d'exécution disjoint⁽¹⁾	
• Suivi autres canaux ⁽¹⁾	8,00 €
• Ordre d'exécution disjoint ⁽¹⁾	Inclus
- Alertes⁽¹⁾⁽²⁾ (pour chacun des 10 services)	
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis	3,50 €
• Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA* (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu	7,60 €
• Opérations à signer : paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis	7,60 €
- Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	8,00 €
- Solution de sécurité « Secure Access⁽¹⁾ » obligatoire pour toute souscription de contrat	
Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00 €
- Double signature⁽¹⁾	4,00 €
- Option « Espace Flux »	I TVA
Service de constitution de fichiers et de communication bancaire	
• Abonnement mensuel	32,00 €
• Aide au paramétrage contrat SOGESTEL TS N	Nous consulter
• Aide au paramétrage banque tierce N	950,00 €
- Self-care Carte Business N	
• Mise en opposition Carte business	
• Verrouillage / déverrouillage Carte Business	
• Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business	
• Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business	
• Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business	

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

-  **SEPAmail DIAMOND⁽¹⁾ (Sécurité & Lutte contre la fraude)**
 Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*. Disponible uniquement via les offres de télétransmission, et l'offre API for Corporate . [Nous consulter](#)

2.3. Téléphone

3933 Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).

2.4. Télétransmission

▪ Sogestel Expert Comptable I TVA

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes Société Générale de nos clients communs (via une liaison EBICS).

- Relevé de compte, forfait mensuel (+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1 000 écritures/mois) 46,50 €

▪ Sogestel (protocole Ebics T) ou Sogestel TS (Ebics TS) I TVA

- Option remises

Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA* ordinaires, virements SEPA* instantanés de masse, prélèvements SEPA*, effets de commerce...).

- Sogestel 58,50 € par mois
- Sogestel TS 53,50 € par mois


- Option relevés

Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA* impayés...).

- Relevés de comptes 65,00 € par mois
- Relevés intraday 35,00 € par mois
- Relevé de compte électronique (format PDF) **Gratuit**
- Autres relevés (par type de relevé) 30,00 €
- Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)
 - par enregistrement (format CFONB) 0,09 €
 - par séquence* ou opération (format XML) uniquement pour les relevés de compte et relevés de compte intraday 0,28 €
 - par kilo octet (format SWIFT) 2,75 €
 - autres relevés 0,09 €

(*) Voir lexique p. 58.

(1) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

	▪ Relevés par mail	I TVA
	- Abonnement mensuel (par type de relevé)	
	• Relevé d'intérêt électronique	Gratuit
	• Accusé de réception applicatif GPI	63,50 €
	• Autres relevés	30,00 €
	- Consommation (par pièce jointe)	
	• Relevé d'intérêt électronique	4,00 €
	• Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés	0,41 €

2.5. Autres services de cash management

	▪ Certificat SWIFT 3SKEY	
	- Par Token USB ⁽¹⁾ NG Pro	90,00 €

▪ Suivi des virements internationaux (GPI)	I TVA
Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation)	
Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP	
	63,50 €

▪ Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA⁽²⁾) et à l'international

Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP

- Par opération

Étude personnalisée

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Token USB : support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(2) Zone SEPA, voir définition p. 60.

3. Vos encaissements et vos règlements

3.1. Les encaissements par cartes

Les commissions monétiques

Elles sont dues lors de l'encaissement des transactions par carte et perçues quel que soit le contrat d'encaissement par carte **Étude personnalisée**

- **Forfait initial**: un tarif unique réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 12 000 € par an 5,00 € par mois
- **Forfait monétique santé**: Un tarif unique en fonction de votre profession incluant l'ensemble de vos commissions monétiques liées aux encaissements effectués par carte bancaire via votre terminal de paiement électronique

JAZZ ^{pro}	• Pour les médecins généralistes et paramédicaux ⁽¹⁾ (12,00 €/mois avec JAZZ Pro)	15,00 € par mois
	• Pour les médecins spécialistes ⁽²⁾ (20,00 €/mois avec JAZZ Pro)	25,00 € par mois

Les encaissement en face-à-face

▪ Monétia

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location du terminal de paiement électronique (TPE)⁽³⁾, la maintenance et l'assistance téléphonique.

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 25,75 € par mois
- TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 44,40 € par mois
- TPE Portable IP **I TVA** 29,50 € par mois
- TPE Portable GPRS **I TVA** 43,70 € par mois
- Editeur / Lecteur chèque **I TVA** 23,00 € par mois
- **Les options et services Monétia**
 - Option Monétia Plus: service de maintenance sur site (abonnement par matériel) **I TVA** 10,00 € par mois
 - Installation sur site unique à J+8 max: service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
 - Un matériel **I TVA** 150,00 €
 - Deux matériels et plus **I TVA** 100,00 € par matériel
 - Dépannage express: service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures **I TVA** 200,00 € par matériel

(1) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Médecins généralistes: code NAF 8621Z, Infirmiers, Sages femmes: code NAF 8690D, Rééducation Appareillage, Pédicures Podologues: code NAF 8690E, Santé humaine non classées: code NAF 8690F.

(2) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Activités chirurgicales: code NAF 8622B, Radiodiagnostic et Radiothérapie: code NAF 8622A, Laboratoires d'analyses médicales: code NAF 8690B, Autres Médecins Spécialistes: code NAF 8622C.

(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s) en cas de résiliation de contrat **Gratuit**
- Envoi d'un bon retour supplémentaire en cas de perte du premier bon **I TVA 30,00 €**
- Ajout/ Suppression logiciel privatif **I TVA 53,00 €**
- Changement de matériel **I TVA 75,00 €**

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur les cotisations du matériel Monétia⁽¹⁾.

▪ Contrat d'encaissement de flux de proximité

- Mise en place du contrat **Gratuit**

▪ **Solution d'encaissement mobile MPOS⁽²⁾** : terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible **I TVA Nous consulter**

▪ **Contrat saisonnier** **N** : Offre location saisonnière⁽³⁾ : location d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour une durée courte (minimum 1 mois) **I TVA Nous consulter**

▪ **Progécarte Santé⁽³⁾** : Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil. **I TVA Nous consulter**

▪ **Progécarte Sans Contact** : Offre de location de Terminal de Paiement Electronique (TPE) avec services associés
Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023

Les encaissement sur Internet

- **Sogecommerce** : Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre à votre site marchand et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.
 - Frais de raccordement, à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
 - Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
 - Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
 - Option encaissement via prélèvement SEPA
 - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
 - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
 - Coût par prélèvement SEPA 0,20 €
 - Option gestion de risques avancée **Gratuit**
(comprend 21 contrôles sécuritaires paramétrables par vos soins)

(1) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de contrat Monétia rattaché au même compte courant professionnel que JAZZ Pro.

(2) Contrat conclu avec le prestataire JDC, fournisseur de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE).

(3) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Electronique (TPE).

- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) **Gratuit**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs⁽¹⁾ **Frais de mise en service**
- Modules de paiement open source compatibles avec les principaux éditeurs de solutions e-commerce **I TVA Gratuit**



▪ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- Option encaissement via prélèvement SEPA
 - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
 - Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) **I TVA Nous consulter**
 - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
 - Coût par prélèvement SEPA **0,20 €**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
 - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) **Gratuit**
- Option 3X ou 4X WEB⁽²⁾ (Solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

▪ Contrat de flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. Destiné aux professionnels disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire spécialisé.

- Abonnement mensuel **I TVA 21,00 €**

(1) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.

(2) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre

Les encaissements à distance

▪ Sogecommerce Lite

Solution d'encaissement en ligne sécurisée permettant aux commerçants qui ne disposent pas d'un site e-commerce de proposer le paiement en ligne à leurs clients.

- Frais de raccordement, à l'ouverture

I TVA 100,00 €

- Abonnement au service

I TVA 16,00 € par mois

▪ SOGEFACTURES

Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture

I TVA 300,00 €/par téléphone

Gratuit par internet

- Abonnement mensuel

I TVA 21,00 €

▪ VPC e-Gestion

Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture

I TVA 300,00 €

- Abonnement mensuel

I TVA 30,00 €

Les services connexes

▪ DCC Planet⁽¹⁾

Étude personnalisée

Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise ⁽²⁾. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

▪ Acceptation des cartes Réseaux étrangers

Étude personnalisée

Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des cartes à d'autres réseaux⁽³⁾: UnionPay, Discover Global Network, AliPay, WeChatPay.

(1) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

(2) Sous réserve d'éligibilité de la devise.

(3) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS ou Banque Edel, partenaires de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.

▪ Relevés des frais d'encaissement⁽¹⁾

(disponibles dans votre accès banque à distance Progéliance Net)

- Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Récapitulatif annuel des frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Suivi des encaissements monétiques sur banque à distance - tableau de bord monétique. **Gratuit**

Depuis votre espace Progéliance Net suivez votre **activité monétique** (nombre de remises, nombre et montant total des factures (achats et avoirs), montant moyen par facture, ventilation du chiffre d'affaires par tranches de montants), **les autorisations** (nombre et pourcentage d'autorisations demandées, acceptées, non acceptées), **les impayés** (nombre et montant des impayés, pourcentages respectifs) et **les fraudes**.


3.2. Les paiements par cartes

Cartes Business

▪ Cotisation annuelle des cartes Business

La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.

- Carte CB Visa Gold Business 141,00 €
 - À débit immédiat ou différé (dates d'arrêté possibles 1^{er}, 10 ou 20 du mois)
- Carte CB Visa Business 53,00 €
 - À débit immédiat ou différé
- Carte CB V PAY Business SBB⁽²⁾⁽⁵⁾ **Gratuit**
Uniquement pour les détenteurs des Services Bancaires de Base (SBB)
 - SBB : Services Bancaires de Base réservés aux bénéficiaires de la procédure du droit au compte
 - À débit immédiat exclusivement
 - Carte à autorisation systématique⁽³⁾

 Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business⁽⁴⁾.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur.

(2) La carte CB V PAY Business SBB sera remplacée par la carte CB Visa Business SBB au premier semestre 2024.

(3) Sous réserve d'exceptions détaillées dans les Conditions Générales Cartes de débit, Convention de compte courant Professionnels.

(4) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(5) Carte non éligibles aux options crypto dynamique et option carte Collection.

▪ Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

		zone Euro ⁽⁴⁾ et Monaco		Hors zone Euro ⁽²⁾
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	Gratuit⁽³⁾	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits Gratuit avec JAZZ Pro.	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business		Gratuit	
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
	CB VPAY Business SBB	Gratuit		
Retrait espèces guichet	CB VPAY Business SBB	Gratuit⁽³⁾	3,00 €/retrait	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Business			
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
Paiement	CB Visa Business	Gratuit		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Option carte Collection Business Class	Gratuit		
	CB VPAY Business SBB	Gratuit		


(1) Service optionnel.

(2) Pour les transactions en euro ou en devise.

(3) Dans les distributeurs/guichets SG.

(4) Pays de la zone Euro, voir définition p. 60.

▪ Options des cartes Business

- **Option crypto dynamique**⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte) numéro au dos de la carte changeant toutes les heures 13,00 €
- **Option carte Collection**⁽³⁾ (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte)
 - Entrepreneurs (modèle Moovjee, modèle Initiative France) **I TVA** 15,00 €
 - Business class (disponible uniquement sur la Carte CB Visa Gold Business) **I TVA** 109,00 €
- **Code secret**
 - Choix du code secret 12,00 €
 - Réédition du code secret
 - À distance  **Gratuit**
 - Par votre agence 5,00 €
- **Service e-Carte Bleue**

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2024.

Numéro de carte bancaire virtuelle à usage unique
 - Cotisation annuelle 12,00 €

JAZZ pro Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Service e-Carte Bleue⁽⁴⁾.

- Demande de codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe) 5,00 €

▪ Autres services liés aux cartes Business

- **Frais d'opposition (blocage) de la carte**
 - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors remplacement de la carte **Gratuit**
 - Par la banque (pour motif utilisation abusive) **Gratuit**
- **Frais pour déclaration à la Banque de France** d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) 26,00 €
- **Remplacement de la carte**
 - À l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
 - En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
 - À votre demande : détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
 - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 €

JAZZ pro Les frais de refabrication de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Relevé papier mensuel** **Gratuit**
 - Cartes CB Visa Business et CB Visa Gold Business à débit différé

(1) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

(2) Option non compatible avec l'option cartes Collection proposée sur la gamme Business (Collections Entrepreneur & Business class).

(3) Option non disponible pour les cartes CB VPAY Business SBB.

(4) La réduction est appliquée à partir du 1^{er} anniversaire de l'adhésion au contrat ou sur la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

Cartes affaires Environnement

■ Cotisation annuelle des cartes affaires Environnement		
- CB Corporate Executive Mastercard / CB Visa Gold Affaires		143,00 €
• À débit immédiat ou différé		
- CB Corporate Mastercard / CB Visa Affaires		63,00 €
• À débit immédiat ou différé		
- Code secret		
• Choix du code secret		Gratuit
• Réédition du code secret		Gratuit

■ Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

	zone Euro et Monaco ⁽²⁾	Hors zone Euro ⁽³⁾
Retrait espèces distributeur	Gratuit	3,00 €/retrait + commission proportionnelle
Retrait espèces guichet	3,00 €/retrait ⁽⁴⁾	2,70 % du montant retiré
Paiement	Gratuit	1,00 €/paiement + commission proportionnelle
		2,70 % du montant retiré

Reporting

■ Reporting Internet Via Sogecarte Net (Espace Carte Corporate)	Gratuit
---	----------------

■ Relevé de Gestion télétransmis

- Cotisation mensuelle selon périodicité	
• Téléchargement quotidien	75,00 €
• Téléchargement bimensuel	30,00 €
• Téléchargement mensuel	16,00 €
- Coût par écriture	0,05 €

■ Relevé de gestion Visa ou Mastercard

- Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne	305,00 €
- Coût par écriture	0,05 €

■ Relevé papier

- Relevé Carte titulaire	4,00 € par relevé émis
- Relevé de gestion entreprise	
• Cotisation mensuelle	58,00 €
• Coût par écriture	0,05 €

(1) Service optionnel.

(2) Pays de la zone Euro, voir définition p. 60.

(3) Pour les transactions en euro ou en devise.

(4) Gratuit en France dans les guichets SG.

▪ Autres services liés à la carte affaires Environnement

- **Blocage de la carte**
 - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse **Gratuit**
 - Frais d'opposition (blocage)
en cas d'utilisation abusive par le porteur **N** 32,00 €
- **Remplacement de la carte**
 - À l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
 - En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
 - À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
 - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 €


3.3. Les virements occasionnels SEPA

En euro, entre pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Royaume-Uni, Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, de Guernesey et de Man, la principauté d'Andorre et l'État de la Cité du Vatican) (cf. liste p. 60)⁽¹⁾.
Date de valeur : jour de comptabilisation.

Les virements reçus

- Traitement du virement **Gratuit**
-

Les virements émis

- **À distance** **Gratuit**
 - Abonnement au Service Progéliance Net **I TVA** 23,00 € par mois
 - Traitement de l'ordre **I TVA**
 - Virement SEPA* ordinaire unitaire (sur Internet et mobile) **Gratuit**
 - Virement SEPA* instantané unitaire⁽²⁾
(sur Internet et mobile) 0,80 € par virement émis
 - Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)
 - virement SEPA* ordinaire 0,23 € par virement émis
 - virement SEPA* instantané de masse⁽²⁾ 0,80 € par virement émis
 - virement accéléré* 0,66 € par virement émis
- **Par votre Agence (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)**
 - Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
 - Autres cas, traitement de l'ordre
 - Virement SEPA* ordinaire unitaire  15,00 € par virement émis
 - Virement urgent* 16,00 € par virement émis

(*) Voir lexique p. 58.


(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées en page 31.

(2) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.

3.4. Les virements permanents SEPA*

Virement SEPA* ordinaire automatique et régulier, en euros, émis vers un compte tenu par une banque en France ou vers un compte tenu dans la zone SEPA.

▪ Emission du virement

- Par Internet (Progéliance Net)⁽¹⁾ **Gratuit**
- En Agence **Gratuit**
 - Entre comptes SG en France d'un même titulaire
 - Autres comptes  1,90 € par virement émis

▪ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision



- Pour un virement < à 20 euros **Gratuit**
- Pour un virement ≥ à 20 euros à destination d'une autre banque 20,00 €

3.5. Les prélèvements SEPA* et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)*

Date de valeur : jour de comptabilisation.

Les encaissements

▪ Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA*) et SEPA B2B*

- Remise Internet ou télétransmission
 - Abonnement mensuel au service de banque à distance Cf. p. 10 à 12
 - Frais par prélèvement⁽¹⁾
 - SEPA/TIP SEPA (traitement du façonnier en sus) 0,45 €
 - SEPA B2B 0,50 €
- Remise papier⁽²⁾
 - Frais par remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  13,00 €
 - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  5,00 €

▪ Représentation automatique des impayés

- Abonnement 20,00 € par mois
- Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B représenté 0,65 €

▪ Impayé par l'un de vos clients

(prélèvement SEPA dont TIP SEPA, prélèvement SEPA B2B) 17,00 €

▪ Édition d'avis d'opération (prise en charge ou impayé)

5,00 €

▪ Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA - (ICS)

36,00 €

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

(2) Cumul des frais par remise et par opération de prélèvement.

Les règlements

- Paiement d'un prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA*)
ou d'un prélèvement SEPA B2B* **Gratuit**
-

- Offres de sécurisation des prélèvements

Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte.

Nous consulter

- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B 15,00 €
par demande

 Les frais de traitement des oppositions sur mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- Révocation d'un mandat de prélèvement
SEPA ou SEPA B2B 15,00 € par demande

 Les frais de traitement des révocations mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B⁽¹⁾ 10,50 €
-

- Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)
ou d'un prélèvement SEPA B2B pour insuffisance
de provision 100 % du montant rejeté
(plafond 20,00 €)
*Seul le premier rejet
pour la même opération
de paiement donnera lieu
à la facturation.*
Pour les rejets inférieurs à 20 €, le montant facturé
ne pourra dépasser le montant rejeté.

3.6. Les chèques

Les encaissements

- Remise de chèques **Gratuit**

Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE après la date de comptabilisation de la remise.*

Encaissement pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint-Pierre et Miquelon ou Monaco.

Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.

- Bordereaux de remise de chèque personnalisés **Gratuit**

(*) Voir lexique p. 58.

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.

-
- **Chèque remis à l'encaissement et impayé par l'un de vos clients**
Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE avant la date de comptabilisation de l'impayé*
 - Motif sans provision **Gratuit**
 - Autres motifs (par impayé) 20,50 €

JAZZ pro Les frais de traitement des impayés reçus pour motif autre que sans provision sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés** 2,60 € par mois
(concerne les chèques remis à l'encaissement et revenus impayés pour défaut de provision)

JAZZ pro L'abonnement au Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Avis de sort** (hors récupération des frais de communication ou de port) 18,00 €
-

Les règlements

- **Remise d'un chéquier à votre agence et renouvellement automatique** **Gratuit**
-

- **Paiement en euro par chèque** **Gratuit**
Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE avant la date de comptabilisation du chèque.*
-

- **Envoi de chéquier dans le cadre d'un renouvellement par lettre suivie** **Gratuit**
-

- **Service d'envoi de chèquiers en recommandé à votre adresse professionnelle** 5,00 €
(par envoi) + frais postaux d'envoi en recommandé
-

- **Émission de chèque de banque** 20,00 € par chèque émis

JAZZ pro Les frais d'émission de chèque de banque sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 3 par an.

- **Opposition sur chèque par l'émetteur** 16,00 € par lettre d'opposition

JAZZ pro Les frais de traitement des oppositions sur chèque par l'émetteur sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Lettre d'information préalable pour chèque sans provision** 16,00 € par chèque
Lettre émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.
-

- **Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant**
 - Lettre d'information préalable
 - Frais de dossier
 - Frais par chèque impayé
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Gestion du compte pendant la période d'interdiction
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Régularisation par blocage de provision

- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque ≤ à 50 euros 30,00 €
 - Pour un chèque > 50 euros 50,00 €



Les sommes perçues par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination ou la justification de ces sommes.

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 35,00 €
- Lettres-chèques **Nous consulter**

3.7. Les effets de commerce : Lettres de Change et Billets à Ordre

L'encaissement des effets de commerce

Date de valeur : 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.

- **Traitement de remises d'effets⁽¹⁾**
 - Internet ou télétransmission
 - Abonnement mensuel au service cf. p. 10
 - Par remise 4,35 €
 - Par effet 0,59 €
 - En agence
 - Par remise papier  23,00 €
 - Par effet papier  6,50 €
- Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation 20,00 €
par effet de commerce
- Commission d'incidents sur effet 20,00 €
Impayé (reçu) – effet remis à l'encaissement ou à l'escompte par impayé
(hors récupération des frais de protêt⁽²⁾ éventuels)
- Présentation de lettres de change à l'acceptation 20,00 € par effet
- Supplément en cas de relance 5,90 €
- Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port) 20,00 €

Le règlement des effets de commerce

Date de valeur : jour de comptabilisation.


- Relevé d'effets de commerce à payer envoyé par Société Générale
 - Par Internet et mobile⁽³⁾ **Gratuit**
 - Par courrier⁽⁴⁾ (par relevé mis sous pli) 12,50 €

(1) Cumul des frais par remise et par effet de commerce.

(2) Acte dressé par huissier ou notaire constatant le défaut de paiement d'un effet de commerce (ou le refus d'acceptation) ou d'un chèque.

(3) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net.

(4) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.

▪ Bon à payer d'effets de commerce domiciliés fourni par le client		
- Par Internet et mobile ⁽¹⁾		Gratuit
- En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (CIP)		Gratuit
- En agence au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu, par relevé payé en totalité ou partiellement		12,50 €
<hr/>		
▪ Effet Impayé		
- Pour insuffisance de provision		34,00 € par effet
- Pour autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)		34,00 € par effet
<hr/>		
▪ Effet domicilié non avisé	31,00 € par échéance non avisée	
Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle s'ajoute à la commission correspondant à la rubrique « effet impayé ».		

3.8. Les espèces

Date de valeur : jour de comptabilisation.

▪ Versements		
- Versements d'espèces		Gratuit
- Versement Express (en l'absence d'automate)		Gratuit
<hr/>		
▪ Retraits		
- Retrait d'espèces à l'Agence qui tient le compte avec ou sans émission de chèque ⁽²⁾		Gratuit
- Retrait d'espèces dans une autre agence que celle qui tient le compte avec ou sans émission de chèque		7,00 €
- Retrait d'espèces par carte en euro		cf. p. 21
<hr/>		
▪ Retraits d'espèces de plus de 3 000 €		
- Dans votre agence ou dans l'agence la plus proche équipée d'un LOE ⁽²⁾		Gratuit
- Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE ⁽³⁾		30,00 € par opération
- Frais en cas de non retrait dans le délai convenu		50,00 €

(1) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net.

(2) Sauf opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

(3) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un Local Opérations Exceptionnelles (LOE).

4. Vos opérations avec l'étranger

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commissions de traitement (cf. ci-dessous).

4.1. Les opérations de change

▪ Commission de traitement

Achat et vente de devises au comptant ou à terme.

La commission de traitement s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

- Facturation minimum	18,00 €
- Commission de traitement	
• Jusqu'à 75 000 € (ou contre-valeur)	0,05 % (mini 18,00 €)
• Au-delà de 75 000 € (ou contre-valeur)	0,025 % (mini 18,00 €)

▪ Le cours de change **Nous consulter**

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR le 06/07/2023, le prix d'échange est de 1,0883. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 931,91 EUR.

4.2. Les opérations Carte Business

▪ Paiements par carte hors zone Euro⁽¹⁾

(cf. liste p. 60)

- Par paiement	1,00 €
+ une commission sur le montant payé	2,70%

▪ Retraits d'espèces par carte Business hors zone Euro⁽¹⁾

(cf. liste p. 60)

- Par retrait	3,00 €
+ une commission sur le montant retiré	2,70%

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euro par Visa conformément aux conditions de change de cette dernière au jour du traitement de l'opération.

4.3. Les virements

▪ Virements reçus de l'étranger

Date de valeur** :

- en devises de l'EEE (y compris en euro) :

Jour de réception des fonds par Société Générale ;

- autres devises : *Jour de réception des fonds par Société Générale⁽¹⁾.*

- Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 60) cf. p. 24

- Virements non SEPA⁽²⁾ (Internationaux) 19,00 €

▪ Virements émis vers l'étranger^{(3)(4)***}

Dates de valeur (toute devise) : *Jour de comptabilisation.*

- Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 60) cf. p. 24

- Virements internationaux⁽²⁾

• Par votre agence

- par virement international ordinaire 0,10 % (mini 28,00 € - maxi 92,00 €)

- par virement international urgent* 0,11 % (mini 29,00 € - maxi 101,00 €)

• À distance (virement ordinaire saisi par Internet et mobile, téléchargement, télétransmission), par virement international émis. 0,085 % (mini 12,00 € maxi 70,00 €)

4.4. Commissions spécifiques

▪ IBAN* ou coordonnées bancaires incorrects 18,00 €

▪ Option « Net de frais pour le bénéficiaire »^{*(5)} 23,00 €

▪ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée) 5,00 € par avis

▪ Frais SWIFT **I TVA** 15,00 €

(*) Voir lexique p. 58.

(**) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

(***) Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- Ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.

- Ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

(1) Un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes s'applique. Un jour cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

(2) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. liste p. 60).

(3) Pour les virements en devises autres que l'euro, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

(4) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(5) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale. Les virements effectués dans l'EEE, quelle que soit la devise, doivent être facturés selon le principe des frais partagés (share). Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères. Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'Information SWIFT » sur le site www.fbf.fr.

4.6. Les chèques

▪ Chèques reçus de l'étranger

Dates de valeur (sauf conditions particulières avec certains correspondants):

- en euro: 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾;
- en devises: 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes⁽²⁾ après la mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

- Encaissement d'un chèque en « crédit accéléré » 25,00 €
(pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller)
 - Encaissement d'un chèque en « crédit ferme »⁽³⁾ 0,11 % (mini 25,00 €)
 - Impayé 42,80 € par impayé
-

▪ Chèques émis vers l'étranger

- Chèque présenté au paiement par une banque étrangère 0,11 % (mini 25,00 €)
- Émission d'un chèque de banque (hors commission de traitement p. 30) 25,00 €

4.7. Les effets de commerce

▪ Effets depuis l'étranger

Dates de valeur pour les encaissements d'effets:

- en euro: 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾;
- en devises: 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes⁽²⁾ après la mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

- Encaissement simple d'un effet 0,10 % (mini 30,00 €)
 - Impayé 40,00 €
 - Avis de sort, prorogation, acceptations... 40,00 €
-

▪ Effets vers l'étranger

Dates de valeur pour le règlement d'effets tirés à l'étranger payables en France:

- en euro: 1 jour calendaire avant la date de paiement (règlement d'effets);
- en devises: 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises.
- Effet domicilié 0,10 % (mini 30,00 €)

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).

(2) Un jour ouvré cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

(3) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

5. Vos financements professionnels

5.1. Le financement du cycle d'exploitation

■ Découvert

Crédit à durée indéterminée permettant de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie

- Frais d'étude annuels 1% du montant du crédit consenti avec un mini de 43,50 €⁽¹⁾
 - Convention de Trésorerie Courante (CTC)*,
 - Facilité de trésorerie commerciale (FTC)*
 - Intérêts débiteurs* Étude personnalisée
 - Découvert professionnel non contractualisé Étude personnalisée
-

■ Commission sur le plus fort découvert*⁽²⁾


mini 0,08%

Cette commission est applicable sur le plus fort découvert de chaque mois

- Montant maximum 100% des intérêts débiteurs
-

■ Affacturage Société Générale Factoring

Financement récurrent du poste clients pour les professionnels travaillant en B to B.

- Avenir Plus (Votre chiffre d'affaires ≤ 1,5 millions d'euros) Étude personnalisée
 - Cycléa (Votre chiffre d'affaires > 1.5 millions d'euros)  Étude personnalisée
- Offres vous permettant de financer votre poste clients, d'être assuré contre d'éventuels impayés et d'accélérer l'encaissement de vos factures en déléguant la relance de vos clients.
-

■ Escompte

Escompte de Lettres de Change Relevé et Billets à Ordre Relevé.

- Frais de dossier **Gratuit**
- Intérêt d'escompte Étude personnalisée

Date de valeur : 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.

■ Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

Nous consulter

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Hors frais éventuels de garantie.

(2) Commissions calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

5.2. Le crédit court terme

▪ Crédit court terme (Crédit de trésorerie/de campagne)

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

- Frais de dossier 1% du montant du crédit avec un mini de 150 €

 ▪ **Financement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** Étude personnalisée

5.3. Les crédits d'investissement

→ Pour créer ou développer votre activité, vous avez besoin d'acquérir un matériel ou un véhicule professionnel ? De réaliser des travaux ? De faire l'acquisition d'un fonds de commerce, de patientèle, droit au bail, parts sociales ou de murs professionnels ? Selon votre situation et vos projets, nous mettons à votre disposition notre gamme complète de solutions de financement.

▪ Prêt moyen et long terme (Prêt Modulinvest)

- Frais d'étude et traitement du dossier 1% du montant du crédit consenti
avec un mini de 200,00 €

- Avenant au prêt (frais d'étude et de traitement) 1% du capital restant dû
avec un mini de 200,00 €

- Frais de modularité dans la limite des conditions contractuelles⁽¹⁾ 90,00 €

- Frais de relance sur échéance impayée
(sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) **Gratuit**

- Frais d'évaluation du bien immobilier
donné en garantie⁽²⁾ **N** **I TVA Nous consulter**

▪ Crédit-bail Mobilier Sogelease France⁽³⁾ **I TVA**

- Frais de traitement et d'étude du dossier 1% du montant du crédit
avec un mini de 200,00 €

- Frais de publication au greffe 30,00 €

▪ **Location avec Option d'Achat (LOA)** Étude personnalisée

▪ **Location Longue Durée (LLD)** Étude personnalisée

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Informations reprises dans le contrat de prêt

(2) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier

(3) Tout matériel et véhicule selon critères d'éligibilités validés par Sogelease France.

5.4. Les garanties

▪ Émises par la banque

- Commission d'engagement	Étude personnalisée
- Frais d'établissement de l'acte	
• Garantie délivrée au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi par la banque	57,00 € par acte
• Garantie nécessitant une rédaction spécifique (acte spécial)	135,00 € par acte
• Garantie émise en urgence	220,00 € par acte
• Avenant (modification de l'acte d'origine)	55,00 € par acte

Sogetrade & Services

Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC)*.

- Abonnement mensuel	
• Premier service souscrit	I TVA 23,00 €
• Par service supplémentaire	I TVA 12,00 €
- Commissions	Étude personnalisée

6. Votre protection

6.1. Votre protection

En tant que professionnel, il est important de vous protéger contre les aléas qui pourraient impacter le développement de votre activité !


Selon votre situation et vos besoins, découvrez comment Société Générale peut vous aider à vous protéger mais également protéger vos proches, votre affaire et vos salariés.

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493. L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

-
- **Génépro** **Étude personnalisée**
Contrat de prévoyance pour les travailleurs non salariés non agricoles, garantissant le maintien du niveau de revenu de l'assuré en cas d'arrêt de travail (incapacité ou invalidité)⁽¹⁾ et la protection de ses proches en cas de décès/PTIA* de l'assuré⁽¹⁾. Vous pouvez bénéficier de la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin si celle-ci a été choisie lors de l'adhésion.

-
- **La Complémentaire Santé Société Générale pour les Pros (Santé Madelin)**
4 formules au choix **Étude personnalisée**
Dédiée aux travailleurs non salariés non agricoles, La Complémentaire Santé Société Générale vous propose le remboursement de vos frais de santé⁽¹⁾, pour vous et votre famille, dans le cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin tout en étant conforme au « 100 % Santé » et aux exigences du contrat responsable.

-
- **Quiétis Pro**
Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels⁽¹⁾.
- Cotisation annuelle 62,00 €

 **Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient d'une réduction de 25 % sur leur cotisation Quiétis Pro⁽²⁾.**

-
- **Responsabilité des Dirigeants** **Étude personnalisée**
Contrat d'assurance conçu pour garantir votre responsabilité individuelle et protéger le patrimoine personnel de l'ensemble des dirigeants de votre entreprise. Vous êtes protégé⁽¹⁾ en cas de mise en cause personnelle lorsqu'une faute professionnelle est commise dans la gestion de votre entreprise, en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires et en cas de non-respect des statuts de votre entreprise.


(*) Voir lexique p. 58.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

(2) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou sur la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

6.2. La protection de votre affaire

- **Généclé** **Étude personnalisée**
Contrat de prévoyance pour les personnes morales, garantissant à l'entreprise le versement d'un capital en cas de décès/PTIA* ou d'indemnités en cas d'arrêt de travail (incapacité ou invalidité) de l'homme clé, permettant une déduction immédiate des cotisations versées du bénéfice imposable de l'entreprise⁽¹⁾.
-

-  ▪ **Pallia Homme Clé** **Étude personnalisée**
Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance d'un des hommes clés (décès, PTIA* ou arrêt de travail (en option) suite à une maladie ou un accident).
-

- **La Protection Juridique des Pros**⁽²⁾ **Étude personnalisée**
La Protection Juridique des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet de développer sereinement votre activité professionnelle en vous prémunissant contre les litiges. Il vous permet d'accéder à un large champ de couvertures⁽¹⁾ avec de nombreux domaines d'intervention : pénal, fiscal, droit du travail, relations fournisseurs, e-réputation...
-

- **La Multirisque des Pros / Télésurveillance des Pros Homiris**⁽³⁾ **Étude personnalisée**
Destinée aux professionnels, La Multirisque des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet d'assurer au choix vos locaux et vos biens professionnels, votre responsabilité civile et la protection financière de votre activité⁽¹⁾.
Pour encore plus de sécurité, la Télésurveillance des Pros Homiris proposée en option vous permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans votre local professionnel (et d'être exempté de la franchise en cas de vol).
-

- **Cyber Risques** **Étude personnalisée**
Contrat d'Assurance Dommages et Responsabilité Civile qui permet aux Professionnels de se protéger ou remédier aux conséquences d'une cyber attaque via des garanties⁽¹⁾ prenant en compte la gestion de l'incident, les dommages subis par l'assuré, la responsabilité civile et la fraude informatique et téléphonique (en option).
-

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

(2) Contrat d'assurance de protection juridique de Sogessur.

(3) Le service Télésurveillance des Pros Homiris est opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social: 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnées: 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31, n° 216.10.31, n° 162.00.31 et n° 241.21.31 délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com).

6.3. La protection de vos salariés

▪ La Complémentaire santé collective

4 formules au choix

Étude personnalisée

La complémentaire santé collective vous permet de préserver le capital santé de vos salariés⁽¹⁾ et de valoriser votre politique sociale. Une offre conforme au « 100% santé » et aux exigences du contrat responsable.

→ Depuis le 1^{er} janvier 2016, en tant qu'employeur, vous devez :

- Couvrir l'ensemble de vos salariés
- Proposer au moins le panier de soins ANI (Accord National Interprofessionnel) ou le minimum de votre convention collective (CCN)
- Financer au moins 50% de la cotisation globale.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orias.fr). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Juridica, AWP France S.A.S, Antarius et d'Abeille IARD & Santé, AIG Europe S.A Assureur de l'assurance Cyber avec Sogessur, entreprises régies par le *Code des assurances*.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

7. Vos placements professionnels

7.1. Les comptes d'épargne

▪ Compte sur Livret Pro (0,50% ⁽¹⁾)	Gratuit
▪ Livret A (3% net ⁽²⁾)	Gratuit
▪ Alimentation des comptes d'épargne	Gratuit
Alimentation à votre initiative	
- En agence	Gratuit
- Par Internet et mobile	
• Abonnement au service	cf. p. 10
• Virement unitaire	Gratuit
Alimentation automatique	
- Déclic Régulier	Gratuit
- Déclic Seuil	12,00 € par an
▪ Comptes à Terme (durée d'un mois minimum)	Nous consulter

7.2. L'épargne retraite et salariale

▪ Plan d'Épargne Retraite (PER) Acacia ⁽³⁾	Étude personnalisée
---	---------------------

Une solution d'épargne individuelle dédiée à la préparation de la retraite qui permet de se constituer un patrimoine qui au moment de la liquidation des droits à la retraite pourra être récupéré sous forme de rente garantie à vie (en contrepartie de l'aliénation du capital) et/ou de capital (versé en une ou plusieurs fois).

(1) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(2) Une personne physique ne peut détenir qu'un seul Livret A au titre de sa vie professionnelle et de sa vie privée. Taux susceptible de modification par les pouvoirs publics.

(3) Le PER Acacia est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrit par l'Association Apogée Retraite auprès de Sogécap compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e) en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493 et n° 07 030 515 - www.orias.fr).

■ **Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Arcancia Pro⁽¹⁾** Étude personnalisée

Dispositif d'épargne salariale pouvant permettre au dirigeant ainsi qu'à ses salariés de se constituer une épargne avec l'aide de son entreprise. L'épargne est disponible au bout de 5 ans⁽²⁾ sous la forme d'un capital défiscalisé (hors prélèvements sociaux sur plus-value éventuelle).

■ **Étoile PEI / Étoile PER-COI**

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023

- Vous constituer un patrimoine avec Étoile PEI, Plan épargne interentreprises
 - Préparer votre retraite avec Étoile PER-COI, Plan épargne retraite collectif interentreprises
- | | |
|---|-----------------|
| • frais de tenue de compte | 200,00 € par an |
| • par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux) | 14,00 € par an |
-

■ **Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif Interentreprises (PERECOI) Arcancia Pro⁽³⁾** Étude personnalisée

Dispositif indépendant mais complémentaire au PEI, il permet au dirigeant ainsi qu'à ses salariés d'épargner avec l'aide de l'entreprise en vue de la préparation de la retraite et ce, dans un cadre fiscal et social avantageux.

 ■ **Andante Multisupports⁽⁴⁾** Étude personnalisée

Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.

(1) Le PEI est un plan d'épargne salariale collectif: les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PEI Arcancia.

(2) Hors cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation, tels que l'acquisition de la résidence principale, mariage, conclusion d'un Pacs, notamment.

(3) Le PERECOI est un plan d'épargne salariale collectif: les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PERECOI Arcancia.

(4) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) www.orientas.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap et d'Antarius, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*.

7.3. Les opérations sur valeurs mobilières⁽¹⁾

Les ordres de bourse⁽²⁾ sur titres négociables en Euro sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé

Ordre sur actions et titres assimilés passé par Internet⁽³⁾

▪ Ordre au comptant pour les comptes titres ordinaires

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽⁴⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽⁵⁾
> 8000 €	0,35 %	Gratuit	6,00 €
> 2000 et ≤ 8000 €	0,45 %		
≤ 2000 €	0,50 %		

Pour vous aider à comprendre : Coût en euros Soit en % (coût/montant ordre)

Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €	10,00 €	0,50 %
---	---------	--------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ **Le + Société Générale**: vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

- (1) Le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.
- (2) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
- (3) Les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net/Sogecash Net).
- (4) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.
- (5) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

• Ordres au Service de Règlement Différé (exclusivement sur valeurs éligibles)

- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)⁽¹⁾⁽²⁾

- Achat 0,0233%
- Vente **Gratuit**

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
--	---------------	--------------------------------

Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	27,32 €	0,68 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32 €	0,233 %

Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	18,00 €	0,45 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Ordre sur actions et titres assimilés⁽³⁾ passé en agence



• Ordre au comptant pour les comptes titres ordinaires

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽⁴⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽⁵⁾
> 15 000 €	1,10 %	4,50 €	15,50 €
> 8 000 et ≤ 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
--	---------------	--------------------------------

Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 €	32,50 €	1,63 %
---	---------	--------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- (1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.
- (2) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (3) Les tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
- (4) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié
- (5) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

• Ordres au Service de Règlement Différé (exclusivement sur valeurs éligibles et pour les comptes titres ordinaires)

- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour⁽¹⁾⁽²⁾

- Achat 0,0233 %
- Vente **Gratuit**

Pour vous aider à comprendre : Coût en euros Soit en % (coût/montant ordre)

Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	69,82 €	1,75 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32 €	0,233 %

Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	60,50 €	1,51 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Prorogation d'un ordre passé au service de règlement différé (par Internet ou en agence/ exclusivement sur valeurs éligibles et pour les comptes titres ordinaires)

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽³⁾⁽⁴⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,37 %	3,75 €	12,50 €
Vente	0,25 %	3,75 €	12,50 €

Pour vous aider à comprendre : Coût en euros Soit en % (coût/montant ordre)

Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	18,55 €	0,46 %

Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €		
	13,75 €	0,34 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- (1) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.
- (2) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (3) À calculer sur le montant brut négocié.
- (4) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Les ordres de bourse⁽¹⁾ sur titres négociables en Euro sur les autres marchés ou en devises étrangères⁽²⁾

Ordre sur actions passé par Internet (via Progéliance Net) pour les comptes titres ordinaires

Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, États-Unis (NYSE et NASDAQ).

Liste susceptible d'évoluer

- Commission proportionnelle	0,50%
- Minimum de perception sur bourse US	16,00 €
- Minimum de perception sur les autres places étrangères	40,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	20,00 €	0,50%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Ordre sur actions passé par votre Agence pour les comptes titres ordinaires

- Principaux pays de la zone Euro, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada
Par principaux pays de la zone Euro, il faut entendre : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal.

- Commission proportionnelle	1,39%
- Commission fixe	50,17 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	105,77 €	2,64%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

▪ Autres pays

- Commission proportionnelle	Nous consulter
- Commission fixe	Nous consulter

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicables sur le montant brut négocié contre-valorisé en euro.

CONSERVATION ET GESTION

Les droits de garde⁽¹⁾

I TVA

▪ Actions et emprunts Société Générale, OPC⁽²⁾ gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois⁽⁴⁾

Gratuit

▪ Pour les autres titres

Droits de garde par an Tranche de capitaux pour les autres titres	Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,50 €	25,00 €
> 50 000 et ≤ 150 000 €	0,20 %		
≤ 50 000 €	0,30 %		

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/valorisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Souscription d'OPC⁽²⁾

- OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽³⁾
- Autres OPC (frais forfaitaires)

Gratuit⁽⁶⁾

Gratuit⁽⁶⁾

Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Organismes de placement collectif.

(3) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi.

(4) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(5) Barème applicable par tranche.

(6) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne) **I TVA**

- Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas 4,16 €
- Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas 41,67 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France), vous acquitterez :	4,16 € HT 5,00 € TTC	0,0208 % HT 0,025 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays- Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 € HT 50,00 € TTC	0,208 % HT 0,25 %

Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Pour les ordres sur Bourse Euronext, voir transactions
- Pour les ordres sur Bourse Étranger sur valeurs mobilières

▪ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions **Gratuit**

▪ Souscription à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris **Gratuit**

▪ Service Plus-Values⁽¹⁾ **I TVA** 45,99 € par an

▪ Relevés de titres

- Par abonnement⁽¹⁾
 - Périodicité mensuelle 30,00 € par an
 - Périodicité trimestrielle **Gratuit**
- À la demande **I TVA** 20,83 € par relevé

RÉTROCESSIONS

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

8. Produits et services n'étant plus commercialisés

Ces produits et services ne sont plus commercialisés depuis le 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et depuis le 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

8.1. Votre compte au quotidien

Convention Alliance

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie⁽¹⁾
- L'accès à nos services de banque à distance.

▪ Cotisation mensuelle

- Convention Alliance **I TVA** 34,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA** 38,00 € par mois

▪ Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)⁽²⁾

- Convention Alliance **I TVA** 31,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA** 34,00 € par mois

Avec Convention Alliance bénéficiez de 30 % de réduction sur les services suivants

- **Les options du service Internet Professionnel :** transfert de fichiers, réception de fichiers et portefeuille commercial (cf. p. 11)
- **Monetia** (Réduction sur la location du matériel, Exonération des frais d'adhésion et d'abonnement au schéma de carte de paiement CB) (cf. p. 16)
- **Monétia Plus**, notre service de maintenance sur site
- **Monétia - option Suivi des Remises** sur une gamme de terminaux de paiement électronique (TPE) spécifiques
- **Sécurité Bleue Pro** Assurance perte, vol de vos moyens de paiement, votre recette, vos clés (cf. p. 49)

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque.

(2) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

-
- Location d'un coffre-fort (cf. p. 8)
 - Étoile PEI / Étoile PER-COI (réduction sur les frais de mise en place et le forfait annuel de tenue de compte) (cf. p. 40)
 - Antarius PERin (réduction sur les frais d'entrée) (cf. p. 50)
 - Frais d'actes / frais de dossier (pour les crédits moyen/long terme et facilités de Trésorerie commerciale (cf. p. 34)
-

Avec Convention Alliance bénéficiez de 50 % de réduction sur la 1^{ère} année de cotisation sur les services suivants

- Quiétis Pro Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (cf p. 36)
 - Protection Juridique des Professionnels (cf. p. 37)
-

Avec Convention Alliance bénéficiez aussi de 30 % de réduction à titre privé sur les services suivants

- Sobrio ou JAZZ option Norplus (Norplus) ou JAZZ option convention Étoile (Convention Étoile)
 - Frais d'entrée standards d'assurance-vie Antarius et Cardif (hors Antarius Duo)
 - Frais de dossier de crédit immobilier
-

8.2. Vos encaissements

Les encaissements par cartes

- Monétia Santé : contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de terminaux de paiement électroniques (TPE) pour les Professions libérales de santé **Nous consulter**

Location d'un terminal connecté, ambulatoire ou autonome.

Connecté à un ordinateur permettant de transmettre les feuilles de soins électroniques aux CPAM et de proposer le règlement des honoraires par cartes de paiement ou pour les consultations à domicile

- Forfait monétique médecin-dentiste-avocat⁽¹⁾⁽²⁾ 15,00 € par mois

(1) Sous réserve de relever des codes APE suivants : 8621Z (médecins), 8622C (spécialistes), 8623Z (dentistes) et 6910Z (avocats exclusivement).

(2) Réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 150 000 EUR par an

Les encaissements en ligne

▪ **Clic&Pay Lite : Solution sécurisée d'encaissement par carte de paiement sans site marchand.**

- abonnement mensuel **I TVA 11,60 €**
 - ajout d'un moyen de paiement⁽¹⁾ supplémentaire non inclus dans l'offre (AMEX, eChèques-Vacances (ANCV), titres restaurants dématérialisés (CONECS), Paypal, paiement fractionné) **I TVA 2,00 € par mois et par moyen de paiement**
-

▪ **Clic&Pay Essentiel : Solution complète et sécurisée d'encaissement par carte de paiement sur votre site marchand**

- abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
-

▪ **Clic&Pay Corporate : International et services experts**

- abonnement mensuel **I TVA 32,00 €**
 - **Parmi les options disponibles**
 - paiement par prélèvement SEPA : mise en place de prélèvements SDD, mandats illimités
 - abonnement mensuel **I TVA 25,00 €**
 - journaux de rapprochements bancaires/impayés
 - abonnement mensuel **I TVA 35,00 €**
 - accès FTP : mise en place d'une liaison FTP permettant d'échanger des fichiers
 - abonnement mensuel **I TVA 25,00 €**
 - accès CFT : mise en place d'une liaison CFT permettant d'échanger des fichiers
 - abonnement mensuel **I TVA 300,00 €**
-

8.3. Votre protection

Votre protection

▪ **Prévoyance**

- Antarius Prévoyance Pro : Assurance prévoyance loi Madelin **Étude personnalisée**
 - tarif personnalisé en fonction de la profession, de l'âge de l'assuré et des prestations
-

▪ **Assurances**

- Sécurité Bleue Pro 88,00 € par an
 - adhérent supplémentaire à titre privé 30,00 € par an
-

(1) Sous réserve de disposer d'un contrat auprès de l'établissement émetteur.

La protection de votre affaire

■ Prévoyance

- Antarius Compétence Clé Société : Assurance « Homme Clé » pour protéger votre activité (Options : Accident ou Accident/Maladie.

Formules : Décès/PTIA ou Décès/PTIA/ITT/IPT)*

Étude personnalisée

■ Assurances

- Protection Juridique des Professionnels :

Assurance pour les litiges professionnels et privés⁽¹⁾

Étude personnalisée

8.4. Vos placements professionnels

■ Antarius PERin

- Frais de gestion 0,90%
 - Frais d'entrée standard 2%
-

■ Étoile PEI / Étoile PER-COI

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023

- frais de tenue de compte 200,00 € par an
- par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux) 14,00 € par an

(*) Voir lexique p. 58.

(1) Contrat d'assurance de protection juridique d'Abeille IARD & Santé.

9. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

■ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation clients Professionnels » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur professionnels.sg.fr à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contactez-Nous » et « Réclamations ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr
- Par courrier : Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 – 75 422 Paris cedex 09
Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande.
En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé.
Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

- Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur
- Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers –
17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

▪ Votre Conseiller professionnel en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence SG. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

▪ Votre Banque « Où je veux, comme je veux, quand je veux »

@ | Votre banque par Internet

Avec Progéliance Net, vous accédez à vos comptes professionnels et privés, réalisez vos opérations courantes 24h/24, en dehors des horaires d'ouverture de votre Agence et pouvez gérer en ligne votre activité monétique. Vous bénéficiez d'un environnement sécurisé, protégé par un identifiant et un mot de passe personnels, ainsi que d'une tarification Internet préférentielle sur vos opérations.

Votre banque par téléphone au **3933** Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.
cf p. 14.

Votre banque par téléphone au **3955** Service gratuit + prix appel

Pour tout renseignements sur nos offres et services.
Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.

▪ Vos services d'assistance technique

Destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants: banque électronique, monétique, assurances, épargne et prévoyance.

SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE

- Progéliance Net

• Démonstration en ligne sur professionnels.sg.fr

• Assistance:

- Par mail: Progeliancenet.hotline@socgen.com

- Par téléphone: **0 825 089 090** Service 0,15 € / appel + prix appel (1)

- Sogecash Net

• Assistance:

- Par téléphone: **0 825 041 040** Service 0,15 € / min + prix appel (1)

- Sogestel Expert Comptable

• Assistance:

- Tél.: + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)

- Par mail: e-banking.hotline@socgen.com

(1) Tarif au 04/02/2024. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

- Sogestel et Sogestel TS
 - Assistance :
 - Tél. : + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)
 - Par mail : e-banking.hotline@socgen.com
- Espace Flux
 - Assistance :
 - Par téléphone : **0 820 57 15 15** Service 0,18 € / min + prix appel (1)

MONÉTIQUE

- Service Carte (appel non surtaxé) – Téléphone : + 33 (0)9 69 39 33 39
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes Visa Business
- Service d'Assistance et Assurance Carte Business (dont service Opposition Carte en cas de perte ou de vol) – Téléphone : + 33 (0)9 69 39 26 00
- Info autorisations cartes – Téléphone : **0 825 840 840** Service 0,15 € / min + prix appel (1)
Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.
- Assistance Monétique Commerçants
Téléphone : **0 825 067 068** Service 0,15 € / min + prix appel (1)
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

MONÉTIA

- Assistance :
Assistance Matériel Monétia et Consommables
Contactez le numéro d'assistance indiqué sur le terminal de paiement⁽²⁾
- Assistance technique Sogecommerce
 - Par mail : support@sogecommerce.societegenerale.eu
 - Par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 € / min + prix appel
ou +33 567 223 329 depuis l'étranger
- Assistance technique Sogenactif
 - Par mail : supportsogenactif@worldline.com
 - Par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 € / min + prix appel
(du lundi au vendredi - 9h-19h - hors jours fériés)

CLIC&PAY

- Assistance :
 - Par téléphone : **0 811 908 204** Service 0,06 € / min + prix appel (1)
- MONÉTIA SANTÉ (Prestataire : TECNOFOR)
 - Assistance :
 - Par téléphone : **0 826 020 024** Service 0,18 € / min + prix appel (1)
- WEBAFFAIRES
 - Assistance :
 - Par téléphone : **0 825 070 078** Service 0,18 € / min + prix appel (1)

(1) Tarif au 04/02/2024. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

(2) Service 0,18 EUR/min + prix appel.

FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

- PLATEFORME TEMPRO Véhicules en LOA/LLD ≤ 3.5 T

Téléphone: **0 806 230 229** Service gratuit
+ prix appel

- PLATEFORME Société Générale Factoring

Téléphone: **0 800 005 693** Service & appel
gratuits

(du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE

- Généclyé, Génépro, Palissandre et Pallia homme clé

Contacteur le Service Relations Clients - Téléphone: 0969 362 362

(du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 16 h 30)

- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERECOI)

Téléphone: +33(0)9 69 321 521 (appel non surtaxé)

ASSURANCES

- DÉCLARATION PERTE/VOL Service Quiétis Pro de Sogessur

Téléphone: +33 (0)1 61 37 41 37

- ALLO QUIÉTIS PRO & QUIÉTIS SERVICES

Renseignements et accompagnement en cas de sinistre

Téléphone: +33 (0)1 40 25 59 20

- SÉCURITÉ BLEUE PRO

• Assistance:

- Par téléphone: +33 (0)1 61 37 41 61

- La Complémentaire Santé Collective

Téléphone: +33 (0)3 26 79 21 04

- La Complémentaire Santé Société Générale

Téléphone: +33 (0)9 69 399 389

- ALLO JURIDIQUE PRO

Téléphone: +33 (0)9 69 391 001

- ALLO MULTIRISQUE DES PROS

Téléphone: +33 (0)9 69 390 804

- ALLO Responsabilité des Dirigeants

Téléphone: +33 (0)9 69 390 804

- Assurance Cyber Risques

Téléphone: +33 (0)9 69 39 23 60

E-mail: gestion@cyber.sogessur.fr et sinistre@cyber.sogessur.fr

(1) Tarif au 04/02/2024. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

Lexique

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre Agence sur demande.

- **BIC (Business Identifier Code)** : identifiant international d'une banque.
- **Calendrier CORE** : jours d'ouverture du système d'échange français CORE (COmpensation REtail) en remplacement du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).
- **Commission de mouvement** : commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **Commission sur le plus fort découvert** : rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert. Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois.
- **Convention de Trésorerie Courante (C.T.C.) / Facilité de Trésorerie Commerciale (F.T.C.)** : découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courants d'exploitation.
- **Dates de valeur applicables aux principales opérations** : dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.
- **Escompte** : l'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).
- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client** : frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.
- **Frais de tenue de compte inactif** : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période. Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **IBAN (International Bank Account Number)** : identifiant international d'un compte.
- **Intérêts débiteurs** : les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel. Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés
par leur durée en jours \times taux d'intérêt conventionnel

360

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- **IPT** : Invalidité Permanente Totale.
- **ITT** : Incapacité Temporaire de Travail.
- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR »** : option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'Espace Économique Européen (EEE) (cf. liste p. 60).
- **Prélèvement SEPA (y compris TIP SEPA) et prélèvement SEPA B2B** : opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.
- **PTIA** : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.
- **Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte)**, ils se composent des produits et services suivants :
 - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
 - 1 changement d'adresse par an,
 - la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
 - la domiciliation de virements bancaires,
 - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
 - la réalisation des opérations de caisse,
 - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
 - les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence qui tient le compte,
 - les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
 - les moyens de consultation à distance du solde du compte,
 - 1 carte CB VPAY Business SBB (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne et hors zone Euro,
 - 2 chèques de banque par mois.

▪ **Séquence/remise** : Groupement d'opérations de même nature (virements, effet de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

▪ **SBLC** : Stand-by Letter of Credit (Lettre de crédit Standby)

▪ **Taux Effectif Global (T.E.G.)** : l'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (T.E.G.) appliqué. Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100 euros (articles L. 314-1 et suivants et R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Le taux journalier (ou taux période) est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{intérêts + commission sur le plus fort découvert mensuel}}{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours}} \times 100$$

Le T.E.G. est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule :

$$\text{taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$$

▪ **Virement urgent ou accéléré** : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

▪ **Virement permanent** : virement automatique à périodicité fixe.

▪ **Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse)** : virement en euros, exécuté dans un délai maximum de vingt (20) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

Zones européennes

▪ **Pays de la zone Euro⁽¹⁾** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

▪ **Pays de l'Union européenne (UE)** : pays de la zone Euro, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

▪ **Pays de l'Espace économique européen (EEE)** : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

▪ **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Société Générale met également à votre disposition les Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires-Particuliers.

Tarifs

AU 4 FÉVRIER 2024

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS



Retrouvez-les dans nos Agences Société Générale et sur notre site Internet : www.particuliers.sg.fr



Société Générale - SA au capital de 1 025 947 048,75 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 - www.orias.fr - N° ADEME : FR231725_031VZM.
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale
Réf. : (I) 512515 - Novembre 2023.

